



RÈGLEMENT CONCOURS SESAME 2023

1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	2
2.	LES ÉCOLES OU PROGRAMMES.....	2
3.	CONDITIONS D'ADMISSION.....	3
4.	CONDITIONS FINANCIÈRES.....	4
5.	PROCÉDURE D'INSCRIPTION.....	5
5.1.	CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES.....	5
5.2.	TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES.....	6
6.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS	6
6.1.	LES ÉPREUVES DU CONCOURS	6
6.2.	ÉPREUVES ÉCRITES	6
6.3.	NOTE DE DOSSIER.....	8
6.4.	COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET NOTE DE DOSSIER.....	9
6.5.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES.....	10
6.5.1.	PRÉREQUIS TECHNIQUES.....	10
6.5.2.	PRÉSENCE – PONCTUALITÉ	10
6.5.3.	FORMALITÉS.....	10
6.5.4.	PAUSES PENDANT LES ÉPREUVES.....	11
6.5.5.	REMONTÉE DES RÉPONSES	11
6.5.6.	DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS.....	11
6.5.7.	RÉCLAMATION.....	11
6.6.	RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ORALES	12
6.7.	COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES	13
6.8.	ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT	13
7.	CAS DE FORCE MAJEURE	14
8.	INTÉGRATION.....	15
9.	PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PARCOURSUP	15
10.	POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	15
11.	COPYRIGHT	15

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Concours SESAME est une banque d'épreuves communes à 17 programmes de 14 écoles de commerce et de management international, délivrant toutes un diplôme visé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à Bac+4 ou Bac+5. Les programmes proposés sont fortement orientés autour du développement international des entreprises et du management multiculturel.

2. LES ÉCOLES OU PROGRAMMES

Diplômes visés Bac+4 (niveau 6 et/ou grade de Licence)

- BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis – Lille)
- BBA International – Excelia Business School (La Rochelle – Paris-Cachan)
- CESEM – NEOMA Business School (Reims – Paris)
- ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)
- Global BBA – emlyon business school (Lyon – Paris – Saint-Etienne)
- Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)
- International BBA – KEDGE Business School (Marseille)
- International BBA – South Champagne Business School (Troyes)

Diplômes visés Bac+5 (niveau 7 et/ou grade de Master)

- EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)
- Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)
- Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)
- Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris-Clichy – Oxford)
- Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie)
- Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris-Courbevoie – Lyon)
- Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)
- Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)
- TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)

Chaque année, les établissements membres de SESAME communiquent au ministère le nombre de places offertes par leurs programmes dans SESAME. Le ministère fait ensuite connaître aux candidats par publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- la liste des établissements d'enseignement supérieur autorisés à délivrer un diplôme visé par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (formations de commerce et de gestion) ;
- la liste des diplômes de ces établissements conférant à leurs titulaires le grade de Master ;
- le nombre de places offertes dans les différentes voies d'admission concours.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

Le Concours SESAME est ouvert aux candidats titulaires (ou futurs titulaires) du baccalauréat français (ou équivalent international souhaitant intégrer une première année). Les titulaires du baccalauréat français uniquement ne peuvent être recrutés dans les programmes ouverts au Concours SESAME par une autre voie d'admission, à l'exception d'une admission en rentrée décalée¹.

Les titulaires d'un équivalent international qui s'inscrivent au Concours SESAME ne peuvent bénéficier d'une autre voie d'admission.

L'admission définitive ne peut être prononcée qu'après l'obtention du baccalauréat. En cas d'échec au baccalauréat, le candidat perd le bénéfice de son admission.

Les candidats ne peuvent s'inscrire, au cours d'une même année civile, qu'à une seule des voies d'admission proposées par chaque établissement/programme.

Au moment de l'inscription au concours, le candidat est seul responsable des informations fournies.

L'autorisation de participer plus d'une fois aux épreuves au concours d'entrée en 1^{ère} année varie selon les écoles ou programmes :

- Aucune limitation :
 - BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis – Lille)
 - BBA International – Excelia Business School (La Rochelle – Paris-Cachan)
 - Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)
 - Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)
 - Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris-Clichy – Oxford)
 - Programme Grande École – IPAG Business School (Paris – Nice)
- 2 présentations maximum :
 - CESEM – NEOMA Business School (Reims – Paris)
 - ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)
 - Global BBA – emlyon business school (Lyon – Paris – Saint-Etienne)
 - Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)
 - Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris-Courbevoie – Lyon)
 - Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)
 - TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)
- 3 présentations maximum :
 - International BBA – KEDGE Business School (Marseille)
 - International BBA – South Champagne Business School (Troyes)
 - EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)
 - Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie)

Il n'y a pas de limite d'âge pour présenter le Concours SESAME.

Les candidats peuvent s'inscrire sans condition de nationalité.

¹ L'admission en rentrée décalée d'une année n dans une école n'est pas ouverte aux candidats ayant présenté le Concours SESAME durant l'année n-1 pour cette école.

4. CONDITIONS FINANCIÈRES

Il est possible de candidater à plusieurs écoles, programmes ou tracks/campus. Les droits d'inscription au Concours SESAME s'élèvent à 295 € (sans restriction du nombre de programmes ou parcours/tracks/campus choisis). Ils sont à régler dès l'inscription par carte bancaire sur la plateforme nationale Parcoursup. Le paiement des droits d'inscription doit être effectué avant la confirmation du vœu sur Parcoursup.

Pour les candidats ayant réglé les frais d'inscription à prepaSESAME de 100 €, ce montant est remboursé sur la carte bancaire utilisée pour le paiement des droits d'inscription au Concours SESAME.

En cas de désistement reçu par SESAME (par e-mail ou courrier LRAR) avant la date limite de validation des vœux dans Parcoursup, le remboursement des droits d'inscription au Concours SESAME est effectué dans les 30 jours qui suivent la date de clôture de validation des vœux, sous réserve que le candidat n'ait pas participé aux épreuves écrites.

En cas de désistement reçu hors délai, la totalité du montant des droits d'inscription reste acquise à SESAME sauf cas de force majeure et en cas de motif légitime et impérieux, justificatifs à l'appui (ex : certificat médical) fournis au plus tard une semaine après la date des épreuves écrites – cachet de la poste faisant foi.

Après le délai légal de rétractation de 14 jours, une retenue de 100 € est systématiquement appliquée pour tout remboursement au titre des frais de gestion de dossier.

Le remboursement est fait par virement ; le candidat doit fournir à SESAME le RIB du compte à créditer.

Les candidats boursiers de l'année scolaire ou universitaire en cours (2022/2023) bénéficient d'une réduction de 50 % sur les droits d'inscription au Concours SESAME suivi d'un remboursement intégral en cas d'intégration. Dans ce cas, le candidat doit l'indiquer lors de son inscription sur Parcoursup, puis, si la bourse n'est pas validée par Parcoursup, faire parvenir à SESAME au plus tard à la date de clôture des inscriptions :

- pour les candidats élèves de classe terminale (bourse nationale de second degré) : notification d'attribution, reconduction ou octroi pour l'année scolaire du passage du concours ou attestation d'attribution datant de moins de 3 mois délivrée par le lycée ou le Rectorat ;
- pour les candidats de l'enseignement supérieur : attestation d'attribution définitive de bourse de l'année universitaire du passage du concours délivrée par le Crous (dossier social étudiant actualisé).

Les attestations de bourse provisoires ou conditionnelles ne sont pas acceptées. La présentation a posteriori d'un justificatif de bourse pour l'année en cours n'ouvre droit à aucun remboursement.

Est automatiquement considéré comme démissionnaire et n'est pas autorisé à passer les épreuves :

- le candidat n'ayant pas réglé l'intégralité des droits d'inscription ;
- le candidat s'étant déclaré comme boursier et n'ayant pas fourni son avis définitif de bourse au plus tard à la date de clôture des inscriptions sur Parcoursup ;
- le candidat dont le justificatif de bourse n'a pas été validé et n'ayant pas procédé dans les délais au règlement des droits d'inscription exigibles pour les candidats non-boursiers.

5. PROCÉDURE D'INSCRIPTION

5.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES ÉCRITES

Les informations fournies par le candidat lors de la procédure d'inscription sur Parcoursup engagent sa responsabilité. Les informations d'état civil fournies doivent être strictement identiques aux informations figurant sur la pièce d'identité présentée le jour de l'examen. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du Concours SESAME, la non restitution des droits d'inscription et la perte du bénéfice éventuel de l'admission dans une école. Le candidat est seul responsable de s'assurer qu'il répond aux conditions d'admission décrites ci-dessus.

L'inscription au Concours SESAME et le paiement des droits d'inscription s'effectuent exclusivement sur la plateforme Parcoursup.

Le candidat doit obligatoirement présenter deux langues étrangères au Concours SESAME, dont l'anglais obligatoirement. Il devra choisir lors de son inscription sur Parcoursup une deuxième langue : allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, portugais ou russe.

Par défaut, l'anglais est considéré comme la LVA. Toutes les langues peuvent être présentées en LVB.

Le candidat peut, pour les formations qui le proposent, inverser sa LVA et sa LVB (cf. tableau ci-dessous). Ce changement se fait exclusivement sur l'espace personnel mySESAME du candidat.

Langues proposées pour la LVA

	Anglais	Allemand	Arabe	Chinois	Espagnol	Hébreu	Italien	Japonais	Néerlandais	Portugais	Russe
Bac+4											
BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BBA International – Excelia Business School (La Rochelle - Paris-Cachan)	✓	✓			✓						
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)	✓										
Global BBA – emlyon business school (Lyon – Paris – Saint-Etienne)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)	✓										
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	✓										
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	✓	✓			✓						
Bac+5											
EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)	✓	✓			✓						
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	✓										
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)	✓										
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie)	✓										
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris-Clichy – Oxford)	✓	✓			✓						
Programme Grande École – ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon)	✓	✓			✓						
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris)	✓										
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	✓										
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	✓										

L'espace personnel mySESAME (<https://mysesame.concours-sesame.net>) permet au candidat de compléter son inscription (inversion LVA/LVB, justificatifs...), d'obtenir un récapitulatif de son inscription au Concours SESAME, d'accéder à sa convocation, et, de manière plus générale de consulter son dossier à chaque étape du concours.

L'inscription définitive au Concours SESAME est subordonnée au paiement complet des droits d'inscription et la confirmation de son vœu dans Parcoursup. Les inscriptions hors délais ne pourront

être prises en compte. Toute modification de coordonnées doit obligatoirement être communiquée au Concours SESAME par mail à info@concours-sesame.net.

Le candidat doit également consulter régulièrement sa boîte mail et son espace réservé mySESAME pour se tenir informé du déroulement du concours. Internet et le mail constituent les moyens utilisés par le Concours SESAME pour informer le candidat, notamment en cas d'urgence.

5.2. TEMPS SUPPLÉMENTAIRE ET AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES

Le candidat doit indiquer son éligibilité à un temps supplémentaire ou à un aménagement des épreuves lors de son inscription sur Parcoursup.

La demande est recevable jusqu'à 2 semaines avant la date des épreuves écrites. Conformément aux dispositions réglementaires (Circulaire n° 2015-127 du 3-8-2015 du MENESR), le candidat doit faire parvenir au Concours SESAME l'avis médical en cours de validité délivré par la MDPH ou la CDAPH de son académie au plus tard 2 semaines avant la première épreuve.

6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DU CONCOURS

6.1. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites sont communes à toutes les écoles, programmes et parcours/tracks/campus. Les notes seront utilisées pour calculer le résultat pour chacune des candidatures, en fonction des coefficients appliqués (cf. § 6.4 et 6.7).

Pour chacune des candidatures, l'admissibilité aux épreuves orales est déterminée par un total de points, une moyenne et un classement.

Afin d'éviter la rupture d'égalité de traitement des candidats, SESAME se réserve le droit de modifier les modalités de passage et de calcul des résultats écrits et/ou oraux en cas de force majeure (guerre, mouvement populaire, émeutes, attentat, épidémie, ...).

6.2. ÉPREUVES ÉCRITES

Ces épreuves sont communes aux écoles adhérant à la banque d'épreuves SESAME et se déroulent simultanément en France et à l'étranger au format digitalisé avec une surveillance via webcam et micro, dans le respect de la vie privée du candidat. Les écoles du Concours SESAME peuvent accueillir des candidats le jour des épreuves si nécessaire en cas d'empêchement technique ou d'aménagement spécifique (le candidat doit avoir contacté SESAME à info@concours-sesame.net au plus tard 72 heures avant la première épreuve).

Les écoles appliquent chacune leurs coefficients spécifiques aux épreuves.

Le Concours SESAME comporte plusieurs types d'épreuves écrites que doivent passer tous les candidats :

- Langues (1 heure)

Les deux langues qui constituent l'épreuve sont celles choisies par le candidat lors de son inscription. Pour chaque langue, l'épreuve est constituée de 35 questions balayant les connaissances supposées acquises pour un niveau B1/B2, auxquelles le candidat doit répondre en 30 minutes maximum.

Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

- Enjeux contemporains et Raisonnement & compétences (30 minutes + 1 heure)

La partie Enjeux contemporains teste les connaissances du candidat sur les événements qui se sont déroulés sur les 10 mois précédant l'épreuve, sous forme de QCM de 40 questions auxquelles le candidat doit répondre en 30 minutes maximum.

La partie Raisonnement & compétences est composée de 3 types d'exercices, sous forme de QCM de 15 questions chacun, réparties par groupe de 5 exercices de façon aléatoire, auxquelles le candidat doit répondre en 1 heure maximum.

Chaque type d'exercice porte sur les différents aspects du raisonnement logique général (spatial, temporel), d'aptitudes numériques (mathématiques) et d'aptitudes verbales (français).

Pour chaque question, 4 réponses sont proposées, dont une seule est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

- Analyse documentaire (2 heures)

Le candidat dispose d'un ensemble de documents portant sur une problématique commune et doit répondre, sous forme de QCM de 20 questions, à des questions de repérage, d'analyse et de synthèse.

Pour chaque question, de 4 à 6 réponses sont proposées.

Pour les questions de repérage et de synthèse, une seule réponse est correcte. Le barème de correction utilisé est le suivant : réponse juste = totalité des points de la question ; réponse fausse ou absente = 0 point.

Pour chaque question d'analyse, plusieurs réponses sont attendues. Le barème de correction utilisé est le suivant : uniquement les bonnes propositions sélectionnées = totalité des points de la question ; au moins la moitié des bonnes propositions sélectionnées et aucune mauvaise proposition sélectionnée = la moitié des points de la question ; au moins une mauvaise proposition sélectionnée ou absence de réponse = 0 point.

6.3. NOTE DE DOSSIER

Une note de dossier complète les épreuves écrites.

Elle est calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français, des notes du contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités, des notes de première (3 trimestres ou 2 semestres) et des notes de terminale (2 premiers trimestres ou 1^{er} semestre), et des éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) disponibles sur Parcoursup. Pour les candidats bacheliers, cette note est calculée sur la base des notes obtenues au baccalauréat et la mention éventuellement obtenue.

Le candidat doit s'assurer que son dossier académique sur Parcoursup est complet (il devra déposer une copie de ses bulletins de notes s'il fait lui-même la saisie des notes).

Tout dossier incomplet sera sanctionné.

6.4. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES ET NOTE DE DOSSIER

LVA	LYB	Logique générale	Aptitudes numériques	Aptitudes verbales	Analyse documentaire	Enjeux contemporains	Dossier
-----	-----	------------------	----------------------	--------------------	----------------------	----------------------	---------

Bac+4

BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	4	2	2	2	2	4	4	2
BBA International – Excelia Business School (La Rochelle - Paris-Arcueil)	5	2	2	2	2	6	3	1
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	10	3	2	2	2	2	4	8*
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)	2	2	3	5	3	4	2	10
Global BBA – emlyon business school (Lyon – Paris – Saint-Etienne)	3	2	3	3	3	3	3	10
Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)	8	2	2	2	2	4	2	5*
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	4	4	3	3	2	4	4	6*
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	4	2	2	2	2	4	2	5*

Bac+5

EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)	4	4	3	3	2	4	4	6*
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	5 (1)	2*	3	3	3	3	3	3* (2)
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)	4	1*	4	5	4	2	2	3
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie)	5 (3)	2	3	2	2	4	2	5*
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)	5	2	2	2	2	5	2	3*
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - International Busin	9	4	1	1	2	4	4	4*
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - Expert	9	4	1	1	2	4	4	4*
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - Sc. Po. Internation	8	3	1	1	2	5	5	4*
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris)	8	4	5	1	1	4	3	5*
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice) - Management et ingénierie	8	4*	7	2	2	4	3	5*
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris) - American track	10	4*	5	1	1	4	3	5*
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice) - Géopolitique	8	4*	5	1	3	5	4	5*
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	4	2	2	2	2	4	4	10*
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	5	1	3	2	1	4	4	4*

Cas particuliers :

* : Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).

(1) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 8/20.

(2) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 6/20.

(3) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 10/20 pour l'international track uniquement.

6.5. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ÉCRITES

6.5.1. PRÉREQUIS TECHNIQUES

Le candidat devra s'assurer d'avoir :

- Le matériel opérationnel :
 - o *Ordinateur de type PC (Windows versions Windows 10 et supérieur) ou Mac (versions Mac OS X 10.13 et supérieur)*
 - o *Mémoire RAM minimum de 4 Go (8 Go recommandés)*
 - o *1 Go d'espace disponible sur disque dur*
 - o *Webcam*
 - o *Microphone*
 - o *Connexion internet*
- Installé l'application d'épreuves à distance selon les consignes fournies avec la convocation (avant le test de prérequis).
- Procédé au test de prérequis obligatoire, d'une durée d'une heure, le samedi 1^{er} avril 2023 entre 14h et 18h, afin de se familiariser avec l'interface et de vérifier que le matériel informatique fonctionne correctement.
- Mis à jour les épreuves en se connectant à l'application la veille du concours (11 avril 2023).

6.5.2. PRÉSENCE – PONCTUALITÉ

Les heures de convocation sont prévues pour permettre au candidat de se mettre en place avant le début des épreuves. Ces heures sont impératives. L'absence à au moins une épreuve se traduit par l'élimination du candidat. Un candidat absent ou exclu d'une épreuve n'a pas le droit de se présenter une nouvelle fois à cette épreuve au cas où elle devrait être recommencée.

Les épreuves digitalisées se déroulent en simultanément, où que le candidat soit dans le monde (heure de Paris).

Le Concours SESAME ne saurait être tenu pour responsable si le candidat victime d'un dysfonctionnement de son ordinateur personnel ne peut pas poursuivre sa composition jusqu'à la fin des épreuves écrites. Toutefois, dans une telle situation, le Concours SESAME s'efforcera dans la limite de ses moyens de trouver une solution alternative d'évaluation (sous réserve que le candidat ait fait le test de prérequis).

Le candidat doit passer l'intégralité des épreuves auxquelles il est convoqué.

L'absence du candidat à l'une des épreuves écrites, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination au concours. Tout candidat se présentant après le début des épreuves informatisées se verra éliminé du concours.

6.5.3. FORMALITÉS

Le jour de l'épreuve, le candidat devra être installé dans une pièce isolée, muni d'un unique ordinateur personnel disposant d'une connexion internet, sur un espace de travail dégagé de tout document à l'exception d'une pièce d'identité, et, uniquement pour l'épreuve de Raisonnement & compétences, d'une feuille de brouillon et de matériel d'écriture.

Tout autre matériel est interdit (calculatrice, dictionnaire, téléphone portable, deuxième écran, etc.), sa présence et/ou son utilisation est passible de sanctions.

Au début de chaque épreuve le candidat doit être connecté à internet pour justifier de son identité en présentant les documents indiqués sur la convocation et doit effectuer une captation à 360° de son environnement de travail.

6.5.4. PAUSES PENDANT LES ÉPREUVES

Il n'est pas possible de faire de pause pendant une épreuve, quelle que soit sa durée.

6.5.5. REMONTÉE DES RÉPONSES

À l'issue de chaque épreuve, le candidat doit s'assurer d'être connecté à internet pour la synchronisation de son ordinateur avec les serveurs dédiés aux épreuves écrites du Concours SESAME. Toutes les données doivent être remontées dans les 24 heures qui suivent la fin de la dernière épreuve.

6.5.6. DISCIPLINE, FRAUDE ET SANCTIONS

Durant le déroulement de l'épreuve, le candidat ne doit pas communiquer avec qui que ce soit, quelle qu'en soit la raison. Il doit garder constamment une attitude correcte et ne doit, en aucun cas, risquer de perturber le déroulement de l'épreuve. Tout manquement à ces instructions fera l'objet d'un procès-verbal signé par SESAME et les télé-surveillants.

Afin de maîtriser les risques de fraude, la tenue vestimentaire du candidat doit permettre de voir l'intégralité de son visage durant toute la durée des épreuves. Le candidat qui se présenterait avec une tenue ne permettant pas de contrôler son identité et de vérifier qu'il ne dissimule pas d'écouteurs sera éliminé.

Une fois l'épreuve lancée, le candidat n'est pas autorisé à accéder à des ressources externes à l'épreuve (ressources personnelles à disposition sur l'ordinateur, navigation internet externe, etc.). Les sorties ou tentatives de sorties de l'épreuve sont tracées par l'application, et peuvent donner lieu à l'application d'une sanction.

De façon plus générale, le non-respect du règlement, la fraude, et la tentative de fraude sont passibles de sanctions. Un candidat pris en flagrant délit de fraude, ou suspecté de fraude, fera l'objet d'un procès-verbal.

L'instruction du cas sera conduite par la commission de discipline. Les sanctions applicables sont :

- Le retrait de points à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'enregistrement de la note zéro à l'épreuve au cours de laquelle a eu lieu l'incident,
- L'exclusion du Concours SESAME pendant 5 ans,
- L'exclusion définitive du concours,
- Le signalement de la fraude aux services Examens et Concours du Ministère.

6.5.7. RÉCLAMATION

Demande de vérification : toute demande de vérification des notes fait l'objet d'une vérification technique (calcul du total des notes obtenues aux différentes parties de l'épreuve et exactitude du report de la note).

Contestation de décision : pour contester une décision du jury d'une école, le candidat doit adresser sa requête au Président du jury de l'école concernée. Les jurys sont souverains et les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de reports de notes. Les demandes de révision de notes ne sont pas admises.

6.6. RÈGLEMENT DES ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, les candidats admissibles sont appelés à passer des épreuves orales.

Un candidat admissible à un programme d'une école passera ses épreuves orales en présentiel (ou distanciel si la situation sanitaire l'exige) sur un campus proposé par l'école. Le campus de passage des épreuves orales n'a pas d'incidence sur les résultats d'admission. Les candidats résidant hors France métropolitaine peuvent demander à passer ces épreuves à distance.

À l'exception de la prise de rendez-vous, centralisée par SESAME sur l'espace personnel mySESAME du candidat, les épreuves orales sont organisées séparément par chacune des écoles.

Les épreuves à passer, leurs durées, leurs modalités et leurs coefficients sont différents d'une école à l'autre. Le candidat doit se renseigner auprès de chaque école sur les spécificités des épreuves et sur les caractéristiques de leur cursus.

Ces épreuves se composent d'un entretien – individuel ou en groupe (présentation, motivation, réflexion sur un sujet, etc.) et éventuellement d'une épreuve de langue (LVA ou Anglais).

L'absence ou la non présentation du candidat aux épreuves orales, à l'entretien individuel ou à l'épreuve de langue, même indépendamment de sa volonté, entraîne son élimination de cette école. Les candidats doivent se présenter devant le jury dans une tenue correcte, rendant notamment visible l'intégralité de leur visage.

Les téléphones portables, montres connectées, ou tout autre moyen de communication, doivent être éteints pendant toute la durée des épreuves et dans l'enceinte du centre de convocation. Il est formellement interdit d'enregistrer les épreuves.

Ces épreuves sont organisées par les écoles membre de SESAME selon le calendrier publié chaque année au moment de la convocation aux épreuves orales sur l'espace réservé mySESAME du candidat.

6.7. COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ORALES

	Entretien	LVA
Bac+4		
BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	18	4*(1)
BBA International – Excevia Business School (La Rochelle - Paris-Arcueil)	12	5 (1)
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	9	6
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)	7	2
Global BBA – emlyon business school (Lyon – Paris – Saint-Etienne)	5	5
Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)	11	7
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	10 (2)	6
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	18	4
Bac+5		
EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)	8 (2)	8
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	20	-
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)	14	2
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie)	15	5 (3)
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)	15	5 (1)
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - International Business	15	-
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - Expert	15	-
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - Sc. Po. International	15	-
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris)	8	8
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice) - Management et ingénierie	8	8
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris) - American track	8	8
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice) - Géopolitique	8	8
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	20	-
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	14	6

Cas particuliers :

* Note bonus (seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte).

- (1) Épreuve en Anglais uniquement, quelle que soit la LVA choisie pour les épreuves écrites.
- (2) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 0/20.
- (3) Note éliminatoire si inférieure ou égale à 10/20.

6.8. ÉTABLISSEMENT DU CLASSEMENT

À l'issue des épreuves orales, SESAME effectue un classement combinant les notes des épreuves écrites, la note de dossier et des épreuves orales en appliquant les coefficients propres à chaque programme. Pour les tracks anglophones de l'ESSEC, une note moyenne en anglais (écrit + oral) minimale est requise pour être classé (cette moyenne est établie chaque année par le jury d'admission). Parcoursup établit ensuite l'ordre d'appel tenant compte du taux de boursiers pour certaines formations (établissements EESPIG).

Les résultats d'admission sont publiés sur Parcoursup et le détail des notes est publié sur l'espace réservé mySESAME du candidat.

7. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (annulation des épreuves écrites et/ou orales), les modalités de sélection des candidats au Concours SESAME peuvent changer. L'admission se fait en deux temps :

1- L'évaluation du dossier du candidat par SESAME si les épreuves écrites sont annulées :

- Pour les élèves de terminale : une note de dossier calculée à partir des notes anticipées du baccalauréat de français, des notes du contrôle continu, des notes des enseignements de spécialités, des notes de première (3 trimestres) et des notes de terminale (2 premiers trimestres), et éléments de la fiche Avenir (méthode de travail, autonomie, engagement et esprit d'initiative, ...) disponibles sur Parcoursup.
- Pour les bacheliers en réorientation : notes du baccalauréat, notes anticipées du baccalauréat de français, mention éventuelle

2- L'évaluation des candidats par chacune des formations SESAME si les épreuves orales sont annulées : Examen approfondi du dossier de chaque candidat par des jurys d'admission à partir de pondérations de notes propres à chaque formation et sur la base des éléments disponibles sur Parcoursup :

- bulletins de notes et appréciations des professeurs ;
- éléments qualitatifs de la fiche Avenir ;
- Projet de formation motivé ;
- Activités et centres d'intérêts (Expériences d'encadrement ou d'animation, Engagement citoyen et bénévolat, Expériences professionnelles et stages et Pratiques sportives et culturelles).

À l'issue de ce deuxième examen du dossier, SESAME effectue un classement combinant les notes des deux évaluations coefficientées sur 40.

Première Evaluation	Première Evaluation
---------------------	---------------------

Bac+4

	Première Evaluation	Première Evaluation
BBA in Global Management – SKEMA Business School (Sophia Antipolis - Lille)	22	18
BBA International – Excecia Business School (La Rochelle - Paris-Arcueil)	23	17
CESEM – NEOMA Business School (Reims - Paris)	25	15
ESSEC Global BBA – ESSEC Business School (Cergy-Pontoise – Singapour – Rabat-Salé)	31	9
Global BBA – emlyon business school (Lyon – Paris – Saint-Etienne)	30	10
Global BBA – NEOMA Business School (Paris – Reims – Rouen-Mont Saint Aignan)	22	18
International BBA – KEDGE Business School (Marseille)	24	16
International BBA – South Champagne Business School (Troyes)	18	22

Bac+5

	Première Evaluation	Première Evaluation
EBP International – KEDGE Business School (Bordeaux-Talence)	24	16
Programme Grande École – EBS Paris - European Business School (Paris)	20	20
Programme Grande École – EDC Paris Business School (Paris-Puteaux)	24	16
Programme Grande École – EMLV Pôle Léonard de Vinci (Paris-Courbevoie)	20	20
Programme Grande École – EM Normandie (Caen – Paris – Oxford)	20	20
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - International Business School	25	15
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - Expert	25	15
Programme Grande École - ESCE International Business School (Paris-La défense – Lyon) - Sc. Po. International Business School	25	15
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris)	26	14
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice) - Management et ingénierie	26	14
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice – Paris) - American track	24	16
Programme Grande École – IPAG Business School (Nice) - Géopolitique	26	14
Programme Grande École – Paris School of Business (Paris)	20	20
TEMA – NEOMA Business School (Reims – Paris)	20	20

Les résultats d'admission seront publiés sur Parcoursup.

8. INTÉGRATION

À l'issue du concours, le candidat se conforme à la procédure Parcoursup pour ses choix d'intégration. Les résultats au Concours SESAME d'une année ne sont valides que pour la rentrée universitaire qui suit et conditionnés à l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu comme équivalent.

9. PHASE COMPLÉMENTAIRE SUR PARCOURSUP

Dans le cadre de la procédure Parcoursup, la phase complémentaire permet à des candidats, entre la mi-juin et la mi-septembre, de formuler de nouveaux vœux et d'accepter des propositions dans des formations qui ont encore des places disponibles. Cette phase s'adresse en priorité à des candidats qui n'ont pas reçu de proposition en phase principale. Le candidat ne peut formuler un vœu sur une formation pour laquelle il a déjà candidaté en phase principale.

Le nombre de vœux en phase complémentaire est limité (1 vœu en phase complémentaire = 1 sous-vœu de la phase principale).

L'étude de la candidature se fait directement par l'école et consiste en l'examen du dossier du candidat à partir des informations disponibles sur Parcoursup et, le cas échéant, d'épreuves orales.

10. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

SESAME est attaché au respect et à la protection des données personnelles. SESAME s'engage à définir et appliquer les mesures adéquates afin de garantir la sécurité du traitement des données personnelles des candidats.

La saisie des données personnelles renseignées sur le formulaire d'inscription au Concours SESAME est obligatoire. Ces données personnelles sont nécessaires aux traitements de gestion des inscriptions et de suivi des candidatures. Elles sont conservées durant la durée du concours, puis pendant 5 ans.

Les données personnelles de surveillance en ligne (vidéo, photos, audio) sont conservées 2 mois à l'issue des épreuves écrites.

Conformément au RGPD et à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, effacement, limitation ou opposition au traitement de leurs données personnelles.

Pour plus de détails : <https://mysesame.concours-sesame.net>, rubrique « politique de confidentialité ».

11. COPYRIGHT

À l'exception des documents sourcés, les textes, illustrations et tous les éléments composant ce document et les sujets du Concours SESAME sont la propriété exclusive de l'association SESAME Banque d'Épreuves. Ils sont protégés par le droit d'auteur, et ce pour le monde entier.

Toute reproduction, représentation, communication, exploitation, diffusion, adaptation ou copie, par quelque procédé et sous quelque forme que ce soit, même partielle, sans l'autorisation préalable expresse et écrite de l'association SESAME Banque d'Épreuves, est interdite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

La violation de ces dispositions expose le contrevenant et toutes personnes responsables à des actions judiciaires en contrefaçon ; sanctionnées civilement et pénalement.